

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT OPERATIONNEL DE SOUTIEN À
L'INGENIERIE DE LA BANQUE DES TERRITOIRES ET DU DEPARTEMENT DU RHONE
AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN AU BENEFICE DU TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS**

Entre

Le **Département du Rhône** représenté par Christophe GUILLOTEAU, Président du Conseil Départemental habilité par une délibération de la Commission permanente n°034 en date du 22 juillet 2021.

Ci-après dénommé « **Le Département** »

Et

La **commune de Saint Bonnet de Mûre**, ayant son siège au 9 Place de l'Hôtel de Ville 69550 AMPLEPUIS, identifiée au SIREN sous le n° 216 902 874 représenté par, Monsieur Jean Pierre JOURDAIN, en sa qualité de maire, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020.

Et La **commune de Saint Laurent de Mûre**, ayant son siège 2 Rte d'Heyrieux, 69720 Saint Laurent de Mûre, identifiée au SIREN sous le n°216 902 882 représenté par Monsieur Patrick FIORINI, en sa qualité de maire, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020.

Et La **commune de Saint Pierre de Chandieu**, ayant son siège 5-7 Rue Emile Vernay, 69780 Saint-Pierre-de-Chandieu, identifiée au SIREN sous le n°216 902 890 représenté par Monsieur Raphaël IBANEZ, en sa qualité de maire, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 3 juin 2020.

Et La **Communauté de communes de l'Est Lyonnais** ayant son siège au 40 rue de Norvège 69125 Colombier-Saugnieu, identifiée au SIREN sous le n°246 900 0575 représenté par Monsieur Daniel VALERO, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du bureau communautaire en date du 23 septembre 2025.

Ci-après dénommée « **Le(s) Bénéficiaire(s)** »

Ci-après désignées conjointement les "Parties" et individuellement une "Partie"

Il a été exposé ce qui suit :

La Banque des territoires et le Département du Rhône ont conclu le 20 avril 2021 une convention de partenariat opérationnel pour la mise en œuvre des contributions de la Caisse des Dépôts au programme Petites villes de demain.

Les Parties ont décidé de proroger cette convention selon les modalités fixées par le présent avenant.

Article 1 : Objet de l'avenant n°1

Il s'agit de modifier la durée de la convention et de revoir le montant de l'enveloppe de ladite convention de partenariat.

Cela entraînera la modification des articles 2.1 ; 3. 2 et 5.1, les autres articles restants inchangés.

Article 2 : Engagements des parties pour le déploiement du soutien à l'ingénierie dans le cadre du programme Petites Villes de demain

2.1 Engagements du département

Depuis plusieurs années, le Département soutient activement les collectivités locales avec une politique territoriale et de solidarité rurale forte et appréciée par tous les acteurs au travers de la mise en œuvre d'actions partenariales claires et concrètes, tel que :

- Pacte Rhône s'adresse aux EPCI dans une démarche de concertation territoriale, qui se traduit par de l'aide à l'investissement et par des réponses départementales à des dispositifs nationaux : SPPEH, PAT, CRTE...
- Appel à projets des communes, aide à l'investissement ;
- Accompagnement en ingénierie dans les projets et opérations des communes et des intercommunalités via l'Agence technique départementale, véritable « boîte à outils » opérationnelle qui agit en synergie avec les acteurs de terrain type CAUE, ALTE69, Deux Fleuves Rhône Habitat et les administrations (État, agences de l'eau, Direction Départementale des Territoires) pour apporter, dans un contexte financier contraint, des réponses et des accompagnements techniques, adaptés à leurs besoins.

Le Département accompagne les Bénéficiaires dans la définition de son besoin en ingénierie stratégique, pré-opérationnelle, thématique et la formalisation de sa demande dans le cadre d'un travail amont relatif à la préparation des cahiers des charges.

Le Département veille également à la qualité des cahiers des charges finalisés et au bon suivi des études. Le Département s'engage à apporter, dans les conditions fixées à l'article 5, un cofinancement afin de permettre au bénéficiaire de réaliser les ingénieries (ou études) suivantes :

Nouvelle(s) étude(s) financée(s) :

Intitulé de l'ingénierie	Maître d'ouvrage	Coût total
Étude n°4 : Schéma de mobilité / connection des communes PVD	CCEL	50 000,00 € HT
Intitulé de l'ingénierie	Maître d'ouvrage	Coût total
Étude n° :		0,00 € HT

Article 3 : Durée et suivi de la mise en œuvre de la convention

3.2 Durée de la convention

La convention est reconduite à compter de la signature du présent avenant. Elle est prorogée pour une durée déterminée qui s'achèvera le 31 décembre 2026.

Article 5 : Modalités financières

5.1 Montant du financement attribué

Le montant total maximal du financement attribué par le Département aux Bénéficiaires dans le cadre du Programme Petites Villes de demain est fixé à 119 000 € pour la durée de la convention pour réaliser l'intégralité des études fixées au point 2 : 85 000 € au titre de la Banque des Territoires (BDT) et 34 000 € du Département.

Une partie de cette enveloppe a été consommée via la convention signée le 28 mars 2023.

Les crédits disponibles sont explicités ci-dessous.

		Banque des territoires	Département du Rhône	Total/commune
Reliquats disponibles de la phase 1 pour chaque commune par financeur	Saint Bonnet de Mure	9270,93 €	3708,33 €	12 979,16 €
	Saint Laurent de Mure	9270,93 €	3708,33 €	12 979,16 €
	Saint Pierre de Chandieu	9270,93 €	3708,33 €	12 979,16 €
Total crédits restants		27 812,5 €	11 125,00 €	38 937,5 €
		38 938,00 €		



	Banque des territoires	Département du Rhône	
Enveloppes financières pour l'EPCI pour la phase 2	34 000,00 €	13 600,00 €	
Pourcentage de financement	50% du HT	20% du HT	Total/commune
Montant plafonné par commune	11 333,33 €	4 533,33 €	15 866,67 €

		Banque des territoires	Département du Rhône	Total/commune
Cumul des crédits disponibles par commune et par financeurs phase 1 + phase 2	Saint Bonnet de Mure	20 604,17 €	8241,67 €	28 845,83 €
	Saint Laurent de Mure	20 604,17 €	8241,67 €	28 845,83 €
	Saint Pierre de Chandieu	20 604,17 €	8241,67 €	57 691,66 €

Lorsque le plafond de l'enveloppe initialement allouée à l'EPCI est atteint, des crédits d'ingénierie supplémentaires de la Banque des Territoires peuvent être mobilisés au titre de la fongibilité de l'enveloppe du Rhône. Ce mécanisme mis en place depuis le 1^{er} avril 2025 jusqu'à la fin de la convention soit le 31 décembre 2026 permet de réaffecter une partie des crédits non consommés sur d'autres territoires afin de répondre aux besoins d'ingénierie supplémentaire pour la bonne exécution des projets.

À titre indicatif, cette contribution est répartie dans le plan de financement prévisionnel dans le tableau suivant (répartition des dépenses) :

Nouvelle(s) étude(s) financée(s) :

Maître d'ouvrage	Étude	Montant HT	Financement Banque des Territoires	Financement Département du Rhône	Total financeurs	Montant étude en € TTC	Reste à charge MOA en € TTC
CCEL	Étude n° 4 : Schéma de mobilité / connection des communes PVD	50 000 €	25 000 €	10 000 €	35 000 €	60 000 €	25 000 €
	Étude n° :	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Les territoires Petites Villes de demain devront effectuer leur demande de paiement de cofinancement auprès du Département du Rhône avant le 1^{er} octobre 2026.



Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 06/10/2025

ID : 069-246900575-20250923-2025_09_21-DE



Les autres articles

demeurent inchangés.



Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 06/10/2025

ID : 069-246900575-20250923-2025_09_21-DE



Fait à en 5 exemplaires,
le.....

Pour le Département du Rhône,
Christophe GUILLOTEAU,
Président

**Pour la Communauté de communes de l'Est
Lyonnais,**
DANIEL VALERO,
Président

**Pour la Commune
De Saint Bonnet de Mure,**
Jean-Pierre JOURDAIN,
Maire

**Pour la Commune
De Saint Laurent de Mure,**
Patrick FIORINI,
Maire

**Pour la Commune
De Saint Pierre de Chandieu,**
Raphaël IBANEZ,
Maire